



Elevage des cervidés : une alternative intéressante ? 1^{er} module FSIP

La détention de cervidés, considérés comme des animaux sauvages, requiert une autorisation du vétérinaire cantonal. Les futurs éleveurs doivent suivre une formation : six modules théoriques de cours avec des visites d'élevage et un mentorat (stage de 300 heures auprès d'un éleveur d'expérience). La formation FISP-cervidés est mise sur pied par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants et l'Association suisse des éleveurs de cervidés. Les modules 1 à 6 ainsi que l'examen écrit auront lieu en 2022 et 2023 à condition de réunir au moins 10 participant-e-s. Vous pouvez rattraper ultérieurement les modules manqués.

Date : Jeudi 7 avril 2022

Lieu : Restaurant
[Zum brennenden Herz, im Dorf 24, 1718 Rechthalten \(FR\)](#)

Responsables : Pascal Python, AGRIDEA (pascal.python@agridea.ch)

N° du cours : 22.320 A

- Objectifs :**
- Exigences de formation pour l'obtention de l'attestation FSIP.
 - Importance des élevages de cervidés en Suisse.
 - Considérations pratiques de la conduite d'un élevage.
 - Autorisations (bâtiments, clôture, détention et l'abattage) avant de démarrer.
 - Maladies des cervidés en enclos : prévention et traitements.

Public : Eleveur-euse-s de cervidés et toute personne intéressée.

Remarque : Ce cours (module 1) est partie constituante de la formation spécifique et indépendante de la profession (FSIP) pour les éleveurs de cervidés. La participation aux 6 journées théoriques (6 modules), la réussite de l'examen écrit, et le mentorat (stage pratique chez un éleveur expérimenté) sont les trois conditions pour l'attestation FSIP et donc pour l'obtention de l'autorisation cantonale de détention d'animaux sauvages. Cette formation est organisée par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) section cervidés et l'association suisse des éleveurs de cervidés.

Jeudi 7 avril 2022

Dès 8h30	Accueil, café, croissants
9h00	Introduction à la formation FSIP <ul style="list-style-type: none">• Tour de table des participant-e-s.• Exigences pour l'obtention de l'attestation et déroulement de la formation. <p><i>Pascal Python, AGRIDEA</i></p>
9h30	Elevage des cervidés <ul style="list-style-type: none">• Branche de production de niche : importance en Suisse.• Conduite d'un élevage : considérations pratiques.• Questions. <p><i>Pascal Python, AGRIDEA ; Nicola Dänzer, membre du comité de l'ASEC / éleveur de daims nicola@optimix.ch</i></p>
10h30	Pause
10h45	Quelles autorisations resp. clarifications doivent être absolument réglées resp. décidées avant l'achat des animaux ? <ul style="list-style-type: none">• Règle de l'aménagement du territoire pour la détention de cervidés hors zone à bâtir.• Permis de construire pour les bâtiments (abris) et les clôtures : quels sont les aspects importants lors de la demande de construire ? <p><i>Vincent Pitteloud, Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud, Constructions hors des zones à bâtir, vincent.pitteloud@vd.ch</i></p>
11h30	Autorisation de détention d'animaux sauvages et abattage – Quelles sont les règles à respecter ? <ul style="list-style-type: none">• Questions. <p><i>Dr Jeannette Muntwyler, Service de la sécurité alimentaires et vétérinaires SAAV, Protection des animaux, jeannette.muntwyler@fr.ch</i></p>
12h15	Repas de midi
13h45	Aspects sanitaires des cervidés en enclos <ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les maladies les plus importantes et où les éleveurs trouvent-ils de l'aide en cas d'urgence ?• Questions. <p><i>Nadja Blaser, vétérinaire au SSPR et éleveuse de cerfs</i></p>
14h30	Déplacement en véhicules sur l'exploitation Gugler
14h45	Visite de l'élevage des daims de Heinrich Gugler <p><i>Heinrich Gugler, éleveur de cerfs, mentor, Schlossweid 215, 1718 Rechthalten, heinrich.gugler@bluewin.ch</i></p>
16h00	Conclusions et évaluation <p><i>Pascal Python, AGRIDEA</i></p>
16h15	Fin de la journée

Informations pratiques

Tarif du cours

Membres du SSPR et de l'ASEC :
CHF 250.–/module

Membres du SSPR ou de l'ASEC :
CHF 300.–/module

Autres participant-e-s :
CHF 350.–/module

Examen final :
CHF 180.–/examen final

Comprises dans le forfait

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) se montent à CHF 50.–.

Informations sur les avantages et prestations à devenir membre du SSPR, de l'ASEC, et formulaires d'adhésion

- **SSPR:** [informations](#), [formulaire d'adhésion](#) (détenteur n'ayant pas encore d'animaux, il est possible de devenir membre actif en inscrivant 1 comme nombre d'animaux)
- **ASEC :** [informations](#), (devenir membre actif ou passif = sans cervidés)

Une facture vous sera envoyée après chaque module.

Inscription

[22.320 A](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions

Délai d'inscription

Jeudi 31 mars 2022

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désistement :

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la débite demandée par les lieux d'accueil. Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.